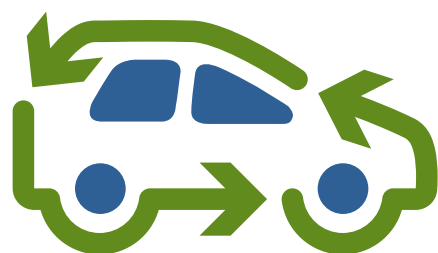


13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Automotive Materials Stewardship

**Rapport réglementaire annuel sur le rendement
du programme de 2020**

31 mars 2021



13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship (AMS) a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Fifield".

Dave Fifield
Président du conseil
Automotive Materials Stewardship

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 2

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — Rendement du programme de l'AMS en 2020	4
Aperçu	5
À propos de l'AMS	5
Faits saillants de 2020	5
Responsables de l'intendance — Inscription, dépôt de rapports et audit	6
Conformité	6
Inscription des fournisseurs	6
Accessibilité	7
Rendement du programme par rapport aux objectifs	8
Nombre de tonnes recueillies et réacheminées en 2020	8
Promotion et éducation	9
Site Web	9
Publicité	9
Médias sociaux	9
Section 2 — États financiers audités de 2019	10

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 3

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Automotive
Materials
Stewardship

SECTION 1

Rendement du Programme de l'AMS en 2020
Rapport de 2020 sur le rendement de l'AMS

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 4

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Aperçu

À propos de l'AMS

À mesure que les entreprises prennent conscience de leur incidence sur l'environnement, elles souhaitent de plus en plus jouer un rôle de premier plan dans la réduction de la production de déchets et s'assurer que ce qui est produit est recyclé et réutilisé. L'Automotive Materials Stewardship (AMS) a été créé en 2016 afin de représenter les intérêts des entreprises canadiennes du secteur de l'automobile en proposant aux consommateurs des méthodes de recyclage et de réutilisation de contenants d'huile, de filtres à huile et d'antigel qui sont pratiques et respectueuses de l'environnement.

Le 10 août 2016, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ou OPRR) a approuvé le plan de gérance de l'industrie (PGI) de l'AMS afin de gérer l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile usagés conformément à la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets (maintenant la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets). Le programme a été lancé officiellement le 1er avril 2017. Avant cette date, ces matières étaient recueillies et gérées par le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'Intendance Ontario.

L'AMS est un organisme sans but lucratif national, piloté et financé par l'industrie, réunissant des intervenants clés dans le but d'obtenir un meilleur rendement de recyclage. En s'inspirant d'une plateforme de responsabilité élargie des producteurs (REP), les responsables de la gérance sont responsables de leurs produits automobiles vendus aux Ontariens en payant des frais fixes sur les filtres à huile, les

contenants d'huile vides, l'antigel et les contenants d'antigel usés vendus en Ontario. L'AMS utilise ensuite ces frais pour payer la collecte, le transport et le recyclage ou la réutilisation des matériaux automobiles afin d'atteindre les objectifs de rendement inclus dans le PGI.

Faits saillants de 2020

- Un total de 170 responsables de l'intendance se sont inscrits au programme de l'AMS, représentant l'approvisionnement de 92 % de l'antigel, 84 % des contenants d'huile et 91 % des filtres à huile en Ontario.
- Voici les taux de collecte et de recyclage pour 2020
 - Antigel — 52 %
 - Contenants d'huile — 101 %
 - Filtres à huile — 91 %
- Les initiatives de promotion et d'éducation de l'AMS en partenariat avec le programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux produisent 5 021 423 millions d'impressions.
- La fréquentation du site Web de l'AMS a augmenté de 19 % par rapport à 2019.

Principes directeurs de l'AMS

L'AMS :

- agira dans l'intérêt supérieur de ses membres, en tant que groupe;
- déploiera des efforts raisonnables pour s'acquitter des obligations avec diligence et de façon rentable, conformément aux lois provinciales;
- fera preuve de compétence et d'expertise dans le fonctionnement du programme de l'AMS.

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 5

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Responsables de l'intendance — Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2020, 170 responsables de la gérance faisaient partie du programme de l'AMS, et les demandes de trois autres étaient en cours.

776 rapports de responsables de l'intendance ont été reçus en 2019, y compris des rapports de responsables volontaires.

Conformité

Chaque trimestre, des rapports remplis par les responsables de la gérance font l'objet d'un examen afin de détecter les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Si des incohérences sont détectées, un suivi auprès du responsable de l'intendance est institué pour confirmer ou mettre à jour les rapports.

Les partenaires des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (UOMA) de l'AMS doivent procéder aux examens pour vérifier l'exactitude des rapports des responsables de la gérance. La participation aux examens nationaux des UOMA réduit les dépenses et le fardeau administratif pour la communauté des responsables de l'intendance, grâce à la coordination des examens à l'échelle nationale. Les UOMA embauchent un cabinet de services professionnels tiers pour effectuer les examens. Si les examens révèlent des erreurs dans les rapports des responsables de la gérance, l'AMS travaille avec ces derniers pour assurer la correction des quantités rapportées et la modification des frais. L'AMS a effectué huit examens par les UOMA en 2020. À la fin de l'exercice, deux dossiers étaient toujours ouverts.

Inscription des fournisseurs

Parmi les responsabilités et les obligations de l'AMS, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services. L'AMS a conclu des ententes de prestations de services avec 23 transporteurs et 17 transformateurs pour des solutions de gestion des matériaux.

Seuls les fournisseurs de services approuvés par l'AMS peuvent participer au programme et recevoir un paiement pour les activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services de l'AMS approuvés doivent signer des ententes de services et se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures de l'AMS. La page Web des fournisseurs de services de l'AMS contient la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 6

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Accessibilité

Il est essentiel de conserver des sites de collecte pratiques et accessibles pour que les consommateurs participent et que les activités de réacheminement se déroulent de façon optimale. L'AMS offre des incitations financières à ses transporteurs pour déplacer les matériaux des sites de génération vers les transformateurs aux fins de recyclage. Les transporteurs sont responsables de créer et d'entretenir la relation avec les sites de collecte individuels, sauf dans le cas des municipalités avec lesquelles l'AMS a directement conclu un contrat. Le réseau comprend des sites de collecte publics et privés, notamment des ateliers de lubrification rapide,

des concessionnaires d'automobiles, des entreprises de gestion de parcs automobiles et des sites industriels comme des mines et des carrières. L'AMS a conclu des contrats avec de nombreuses municipalités et collectivités des Premières nations qui offrent à leurs résidents des services de collecte grâce à des sites permanents ou saisonniers ou à des événements de collecte spéciaux d'une journée. Certains centres de services acceptent aussi les matériaux automobiles provenant des consommateurs qui font l'entretien de leur propre voiture. Ces centres se retrouvent dans la catégorie « Retour au détaillant ». Le tableau suivant indique l'accessibilité pour les consommateurs à l'AMS par type d'exploitant, en 2020 :

Réseau — Activité	Sites de collecte	Événements	Retour au détaillant	Programme d'encouragement du secteur automobile
Antigel	88	213	900	12 000 et plus
Contenants d'huile	88	213	903	12 000 et plus
Filtres à huile	88	213	960	12 000 et plus

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 7

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Rendement du programme par rapport aux objectifs

Chaque année, l'AMS doit respecter les exigences minimales de rendement définies dans le PGI. Le rendement de tous les matériaux a été touché en 2020 en raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Il convient de noter que les objectifs de rendement de 2020 ont été calculés en 2019 en se fondant sur les quantités fournies au marché en 2018 et n'ont pas été mis à jour pour refléter les quantités réelles de ventes pour 2020. Comme prévu, les baisses de rendement par rapport à 2019 correspondent généralement aux baisses des quantités de l'offre.

Une conséquence du décalage entre la période de vente utilisée pour fixer les objectifs et la période de rendement est que les objectifs pour l'antigel n'ont pas été atteints. Le PGI contient les hypothèses de conversion des tonnes fournies en nombre de tonnes disponibles à la collecte, en tenant compte des changements de quantités et de poids, notamment en raison de la dilution du glycol ou du poids de l'huile résiduelle dans les filtres à huile utilisés. Les facteurs utilisés pour mesurer le rendement pour 2020 sont indiqués ci-dessous. Le nombre de tonnes disponibles à la collecte est multiplié par le taux de collecte prévu (%) pour calculer l'objectif exprimé en tonnes.

Nombre de tonnes recueillies et réacheminées en 2020

Catégorie de matériaux	Disponibles à la collecte ¹	Taux de recyclage/collecte prévu (%)	Nombre de tonnes prévues ²	Nombre de tonnes recueillies/recyclées (réel) ³	Taux de collecte/recyclage réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Nombre de tonnes recueillies/recyclées l'année précédente	Écart par rapport à l'année précédente (%) Recueillies/recyclées	Écart par rapport à l'année précédente (%) Approvisionnement des intendants
Antigel	4 526	54 %	2 444	2 336	52 %	(108)	2 802	-17 %	-15 %
Contenants d'huile	3 405	72 %	2 452	3 443	101 %	991	3 788	-9 %	-7 %
Filtres à huile	8 126	89 %	7 232	7 387	91 %	155	8 295	-11 %	-10 %

¹Disponible pour la collecte utilise la quantité fournie sur le marché en 2018 au 1er juillet 2019.

²Les cibles de collecte/recyclage annuelles utilisent la quantité fournie sur le marché en 2018 au 1er juillet 2019.

³Le nombre réel de tonnes recueillies/recyclées au cours des douze derniers mois représente la portion de l'AMS seulement.

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Promotion et éducation

Les initiatives de promotion et d'éducation soutenant le programme de l'AMS sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

L'AMS a obtenu le droit d'utiliser la marque et le logo du programme Orange Drop d'Intendance Ontario et utilise la marque Orange Drop pour faire la promotion des matériaux traités par l'AMS auprès des résidents.

Site Web

Le site Web du programme Orange Drop comprend un outil de localisation permettant aux consommateurs de trouver un site ou un événement de collecte pour leurs matériaux en effectuant une recherche par code postal. Le site Web a accueilli plus de 85 500 visiteurs en 2020, une hausse de 28 % par rapport à 2019.

Publicité

La campagne de sensibilisation Orange Drop 2020 s'est déroulée d'août à octobre. La campagne était semblable à celle de 2019, mais les piles jetables ont été exclues du programme, qui a pris fin en juin. La campagne s'est déroulée sur divers canaux numériques et a généré 9,27 millions de réactions ainsi qu'un taux de clics impressionnant de 18 %. Des modèles ont été mis à la disposition des

municipalités pour qu'elles puissent les personnaliser et les utiliser à leurs propres fins publicitaires et éducatives.

Médias sociaux

Les comptes Twitter et Facebook d'Orange Drop ont servi à informer les résidents au sujet des matériaux concernés par Orange Drop, ainsi qu'à promouvoir l'outil de localisation des sites de collecte et les activités de collecte présentées sur le site Web. Les publications sur Twitter et Facebook d'Orange Drop ont généré plus de cinq millions de réactions, une hausse de 70 % par rapport à 2019.



Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 9

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Automotive
Materials
Stewardship

SECTION 2

États financiers de l'AMS de 2020

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 10

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc.

États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8 - 11

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Tel: 416 865 0200
Fax: 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
222 Bay Street
Suite 2200, P.O. Box 131
Toronto, ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres d'Automotive Materials Stewardship Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
25 mars 2021

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc. Bilan

31 décembre 2020 2019

Actif

Court terme

Encaisse	19 293 513 \$	3 502 194 \$
Placements (Note 2)	-	3 094 505
Débiteurs (Note 3)	405 180	1 166 237
Charges payées d'avance	6 901	14 791

19 705 594 \$ 7 777 727 \$

Passif et actif net

Court terme

Créditeurs et charges à payer (Note 3)	2 420 880 \$	2 210 971 \$
Fonds de réserve grevé d'affectations d'AMS (Note 5)	823 300	-
Produits reportés (Note 5)	10 201 202	-

13 445 382 2 210 971

Actifs nets

Non grevés d'affectations	6 260 212	5 566 756
---------------------------	------------------	-----------

19 705 594 \$ 7 777 727 \$

Au nom du conseil :



Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc. État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	Non grevés d'affectations	Grevés d'affectations internes	Total
Solde, au début de l'exercice	5 566 756 \$	- \$	5 566 756 \$
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	693 456	-	693 456
Solde, à la fin de l'exercice	6 260 212 \$	- \$	6 260 212 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	Non grevés d'affectations	Grevés d'affectation internes	Total
Solde, au début de l'exercice	3 936 142 \$	- \$	3 936 142 \$
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	1 630 614	-	1 630 614
Solde, à la fin de l'exercice	5 566 756 \$	- \$	5 566 756 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc. État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Produits		
Produits tirés de frais	8 502 551	\$ 17 426 508
Transfert de fonds excédentaires (Note 5)	7 591 599	-
Produits provenant de la chaîne d'approvisionnement (Note 3)	1 719 238	1 852 177
Produits de placements	177 435	163 770
	17 990 823	19 442 455
Charges		
Frais de gestion pour les matériaux (Note 4)	15 038 596	15 478 294
Gestion des programmes (Note 3)	1 938 379	1 816 242
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 6)	291 765	490 257
Promotion et sensibilisation	28 627	27 048
	17 297 367	17 811 841
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	693 456	\$ 1 630 614

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc. État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	693 456 \$	1 630 614 \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent des produits sur les charges de l'exercice aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Composante hors caisse des produits de placement	-	(22 018)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	761 057	59 396
Charges payées d'avance	7 890	(2 034)
Créditeurs et charges à payer	209 909	100 027
Fonds de réserve grevé d'affectations d'AMS	823 300	-
Produits reportés	10 201 202	-
	12 696 814	1 765 985
Activités d'investissement		
Produits tirés (de l'acquisition) de placements	3 094 505	(55 112)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	15 791 319	1 710 873
Encaisse, au début de l'exercice	3 502 194	1 791 321
Encaisse, à la fin de l'exercice	19 293 513 \$	3 502 194 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'Organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'Organisme

Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« Organisme ») a été constitué sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 15 mars 2016. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

L'objectif de l'Organisme est de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des programmes de réacheminement des déchets pour les matériaux du secteur de l'automobile qui ont atteint leur durée de vie utile. Ces matériaux comprennent les liquides antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile. Le 1^{er} avril 2017, l'Organisme a commencé l'exploitation d'un programme de réacheminement des déchets en Ontario pour les matériaux du secteur de l'automobile, conformément à un plan de gérance industrielle qui a été adopté par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources le 10 août 2016.

La nouvelle proposition de règlement pour les produits dangereux et spéciaux en Ontario a été publiée le 11 février 2021 et le règlement final devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2021. En vertu de ce nouveau règlement, l'Organisme entend offrir ses services à titre d'organisme de responsabilité du producteur (ORP) enregistré, qui fournit au secteur d'activité une solution pour respecter ses obligations en matière de recyclage.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de frais sont fondés sur les tonnages déclarés par les membres qui ont conclu des accords d'adhésion avec l'Organisme. Les produits sont comptabilisés lorsque le tonnage est déclaré, que les frais d'adhésion sont reçus ou à recevoir et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits découlant du tonnage déclaré par les membres ou les ajustements liés aux obligations des années précédentes et produits découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de la chaîne d'approvisionnement sont comptabilisés selon la méthode de recouvrement des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Instruments financiers

Les placements à revenu fixe sont évalués aux cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur et, ultérieurement, au coût après amortissement.

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

2. Placements

Les placements à revenu fixe sont venus à échéance en 2020. En 2019, les placements à revenu fixe portaient intérêt à des taux allant de 2,30 % à 2,85 % et arrivaient à échéance entre avril 2020 et octobre 2020. Les revenus d'intérêts à l'égard de ces instruments se chiffraient à 55 042 \$ (2019 – 77 130 \$), montant qui est inscrit à l'état des résultats.

3. Contrats importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance (« CSSA »)

L'Organisme a conclu un accord de services de gestion sur trois ans avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cet accord, renouvelable automatiquement chaque année, porte sur la gestion, le soutien administratif et technique ainsi que sur d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, d'activités techniques et de l'établissement de rapports. Au cours de l'exercice, l'Organisme a versé 1 750 000 \$ (2019 – 1 700 000 \$) à CSSA en vertu de ce contrat.

Les crédateurs et charges à payer incluent un montant de 169 811 \$ (2019 – 160 444 \$) dû à CSSA.

b) Intendance Ontario

Le 2 février 2017, l'Organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement sur trois ans avec Intendance Ontario. Auparavant, l'Organisme faisait partie du programme des DMDS au sein d'Intendance Ontario. Le 1^{er} avril 2017, l'Organisme a établi sa propre chaîne d'approvisionnement et a entièrement pris en charge la cueillette, le transport et le recyclage des matériaux du secteur de l'automobile pour les membres de l'Organisme et ceux d'Intendance Ontario. Le 1^{er} mars 2020, l'accord a été modifié afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2021. Tous les ans, Intendance Ontario achètera sa part de marché de crédits de tonnage de matériaux du secteur de l'automobile de l'Organisme. Au cours de l'exercice, l'Organisme a facturé 1 719 238 \$ (2019 – 1 852 177 \$) à Intendance Ontario en vertu de cet accord.

Les débiteurs comprennent un montant de 62 662 \$ à recevoir d'Intendance Ontario (2019 – 129 363 \$).

Toutes les transactions entre l'Organisme, CSSA et Intendance Ontario ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

4. Frais de gestion pour les matériaux

Les frais de gestion pour les matériaux comprennent tous les coûts liés à la cueillette, au transport et au traitement des matériaux administrés au moyen du programme.

5. Produits reportés et transfert de fonds

Le 30 juin 2021, le programme visant les DMDS d'Intendance Ontario sera liquidé et la responsabilité d'exploitation de l'Organisme en vertu du Plan de gérance industrielle (« PGI ») pour les matériaux automobiles, exploité depuis 2017, prendra fin. La gestion des matériaux assurée en vertu du PGI de l'Organisme, ainsi que des autres matériaux inclus dans le programme des DMDS, sera effectuée conformément au cadre de la Responsabilité individuelle des producteurs (RIP). Une fois mise en œuvre, la RIP remplacera la responsabilité collective de la gestion des matériaux que les producteurs devaient assumer en vertu du PGI. L'Organisme compte devenir un organisme de responsabilité du producteur (ORP) et continuer d'offrir aux producteurs des services efficaces leur permettant d'exercer leurs responsabilités.

Dans le cadre du plan de liquidation, les responsables de la gérance pour le programme des DMDS doivent partager les bénéfices et les charges associés au débours des fonds excédentaires du programme des DMDS et les coûts de liquidation découlant de la transition. Intendance Ontario a d'autre part soumis une annexe relative au transfert des fonds excédentaires aux organismes de gérance industrielle auprès de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »). Conformément aux conditions de l'OPRR en ce qui concerne son approbation de l'annexe relative au transfert des fonds excédentaires aux organismes de gérance industrielle, Intendance Ontario a transféré à l'Organisme des fonds excédentaires s'élevant à 18 616 100 \$. L'entente de transfert de l'excédent entre AMS et Intendance Ontario est datée du 9 juillet 2020 et a été conclue à cette date. Du montant de 18 616 100 \$ reçu, l'Organisme doit affecter au moins 823 300 \$ à un fonds de réserve grevé d'affectations (le « fonds de réserve grevé d'affectations d'AMS »), qui sera utilisé en cas de retard dans la transition du fonds afin de financer les dépenses indemnisables liées à la liquidation. Le solde des fonds non désignés comme fonds de réserve grevé d'affectations d'AMS, soit 17 792 800 \$, servira à financer la réduction des droits des responsables de la gérance de l'Organisme. Les rajustements de réduction des droits entreront en vigueur le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021. Au 31 décembre 2020, 7 591 599 \$ des fonds non grevés d'affectations étaient comptabilisés en produits conformément à la réduction des droits de gérance comptabilisée.

6. Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »)

L'OPRR et l'Organisme ont conclu un accord de plan de gérance industrielle en août 2016. En vertu de cet accord, l'Organisme est tenu de verser des frais à OPRR pour la surveillance et les activités de supervision du programme qu'il fournit à l'Organisme.

13 Annexe B

Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

7. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction de chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements et les débiteurs. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'Organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction juge que le degré de risque de crédit associé aux placements est également négligeable, puisque l'Organisme investit dans des certificats de placement garanti. Les débiteurs font l'objet d'un suivi régulier pour ce qui est des recouvrements et la valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'Organisme n'a pas de provision pour des débiteurs irrécouvrables.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'Organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt lié aux variations des taux d'intérêt, car il est soumis aux taux en vigueur au renouvellement des placements à revenu fixe. Pour gérer cette exposition, l'Organisme investit dans des titres à revenu fixe choisis par son gestionnaire de portefeuille conformément à la politique de placement de l'Organisme. De plus, l'Organisme a échelonné les échéances des placements dans son portefeuille.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'Organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Le programme géré par l'Organisme comporte des risques en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction a pris des mesures pour s'assurer que le programme dispose d'un fonds de roulement suffisant pour respecter ses obligations.

8. Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie du coronavirus (« COVID-19 ») était désormais considérée comme une pandémie, ce qui a engendré des perturbations importantes sur les économies canadienne et mondiale. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ne cessant d'évoluer, la direction surveille de près la situation afin de déterminer l'incidence qu'elle aura sur sa situation financière, ses liquidités, son exploitation, ses fournisseurs, son secteur et sa main-d'œuvre.

Bien que l'Organisme continue d'exercer ses activités, il est impossible d'estimer avec certitude la durée ou les répercussions de cette situation, y compris son incidence sur ses résultats financiers au cours des prochaines périodes.